

Conseils de vos élus :

Les entretiens professionnels de fin d'année



Les entretiens professionnels sont des moments importants de dialogue et d'échanges. N'y allez pas sans les préparer !

Les différents entretiens professionnels annuels :

- L'entretien annuel d'appréciation : bilan de l'activité professionnelle, quantitatif et qualitatif. Ce document est archivé.
- L'entretien professionnel encadré (EPE) : réflexion sur le projet professionnel et les besoins de formation
- L'entretien professionnel des 6 ans (à partir de 2019, cet entretien se substitue à l'EPE pour les salariés présents dans l'entreprise depuis au moins le 1^{er} mars 2014) : similaire à l'EPE, en plus complet (rémunération, formations...)

Préparer votre entretien :

- Consulter la charte manager/managé (disponible depuis l'entretien annuel d'évaluation) : elle récapitule les droits et obligations de chacun
- Détailler ou lister les faits marquants de l'année ayant facilité ou perturbé votre activité ou celle de votre unité
- Reprendre les précédents entretiens étape
- Imprimer votre fiche d'activité et Fonds de commerce en annuel
- Ressortir la feuille de route du manager, donnée en début d'année

L'entretien :

- Seuls les outils « officiels » mis à disposition par l'entreprise, partagés avec le salarié, peuvent permettre de l'évaluer
- La présence d'un tiers (N+2 ou autre) peut être refusée par le salarié
- Bien mettre en avant l'aspect qualitatif (activité de référent, de formation,...)
- Il doit être factuel, sans jugement de valeur, lié à l'activité professionnelle uniquement, objectif et transparent
- C'est le bon moment pour solliciter la juste récompense pour vos efforts de l'année !

**Vous souhaitez des informations complémentaires :
Contactez vos élus CFDT**

contact@cfdt-ca-des-savoie.fr